



REÇU Réf : LDDM207545, N° 191182

AGGLOMERATION D AGEN
8 RUE ANDRE DE CHENIER
47000 AGEN

Insertion	Prix mm/col	Hauteur	Coût
La Dépêche Du Midi - 47 - 18/12/2020	2,00 €	149 (2 col)	596,00 €
Frais techniques			10,00 €
TVA (20%)			121,20 €
Montant insertion HT			606,00 €
Montant insertion TTC			727,20 €

Justificatif(s)	Coût
Frais de justificatifs La Dépêche Du Midi - 47	2,56 €
TVA (20%)	0,51 €

Total HT	608,56 €
Total TVA	121,71 €
Total TTC	730,27 €

Fait à Toulouse, le 15 Décembre 2020

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Conditions générales de Vente L'OCCITANE DE PUBLICITE

1- Application des Conditions Générales de Vente

1.1- Toute souscription auprès d'Occitane de publicité d'une demande de publication d'annonce légale, par l'intermédiaire du site Internet www.legales-online.fr, implique pour l'annonceur et son mandataire éventuel l'acceptation sans réserve aucune des conditions générales ci-après, ainsi que des conditions particulières qui peuvent être précisées dans les conditions financières en vigueur et les devis.

1.2-Occitane de Publicité, se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation.

1.3- Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat ou conditions particulières sauf acceptation préalable et expresse de la part d'Occitane de Publicité.

Les présentes conditions sont complétées par les conditions particulières de vente propres aux différents produits commercialisés sur tous supports par notre société.

2- Conditions d'acceptation de la commande

2.1- Les demandes de publication d'annonce légale sont passées en ligne sur le site Internet www.legales-online.fr. Elles doivent comporter clairement :

- Les coordonnées complètes (nom, adresse postale, n° de téléphone et adresse électronique) de l'annonceur pour le compte de qui l'ordre de publicité est exécuté ainsi que l'adresse de facturation ;
- S'il y a lieu le nom et l'adresse du mandataire agissant pour le compte de l'annonceur.

L'annonceur, après avoir rédigé son annonce, doit procéder à sa validation. Suivant le type d'annonceurs (professionnels du chiffre, du droit ou sociétés ou particuliers), l'annonceur devra choisir entre le paiement sécurisé en ligne qui entraînera la commande immédiate de l'ordre de publication auprès du journal sélectionné, ou le paiement par chèque ou par virement bancaire, qui entraînera la commande de l'ordre de publication à réception et encaissement du règlement par Occitane de publicité.

2.2- Les commandes électroniques ne sont prises en considération que dans la mesure où elles ont fait l'objet de l'envoi par nos services d'une attestation de parution ou d'un accusé de réception indiquant le journal et la date de parution de l'annonce.

2.3- Les annonces légales peuvent faire l'objet d'un devis à la demande expresse du client. Ce devis ne sera considéré comme définitif que si l'annonce a été préalablement composée par le journal. Dans le cas contraire, il s'agit d'un devis estimatif qui sera susceptible d'être modifié.

Dans le cas où l'opération de communication concernée a fait l'objet d'un devis, la commande ne sera prise en considération qu'après le retour d'un exemplaire signé dudit devis.

2.4- Au cas où l'Annonceur aurait confié son achat d'espace à un Mandataire, une attestation de mandat signé par l'Annonceur et son Mandataire devra accompagner l'ordre de publicité et préciser l'étendue du mandat accordé. L'Annonceur s'engage à informer sans délai l'Occitane de Publicité, par lettre recommandée avec avis de réception, de toute modification relative au mandat confié à son Mandataire.

2.5- Occitane de Publicité se réserve le droit de refuser purement et simplement une annonce, même en cours d'exécution, sans indiquer la raison, qui par sa nature, son texte ou sa présentation, paraît contraire aux intérêts commerciaux et éditoriaux d'Occitane de Publicité. Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur ou de son Mandataire.

Occitane de Publicité se réserve également le droit d'interrompre une campagne à tout moment au cas d'insolvabilité possible de l'Annonceur ou de son Mandataire ou de contrariété de la campagne aux lois et règlements en vigueur.

2.6- Les annulations ou modifications des demandes de publication d'annonce légale ne sont acceptées que dans la mesure où elles ont été

faites par écrit, sous réserve de réception des avis d'annulation, suspension ou modification par Occitane de Publicité, dans les délais indiqués dans les conditions générales ou particulières des Supports respectifs.

Les annulations, suspensions ou modifications ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles ont été faites avant que l'annonce ait été traitée par nos services sous réserve du respect des délais prévus par les supports pour la remise des documents ou des dates limites d'annulation. Faute de respect de ces dispositions, l'espace et les travaux engagés seront facturés.

3- Exécution des commandes

3.1- L'acheteur qui souhaite faire paraître une annonce légale en ligne doit obligatoirement :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées.

- Valider sa commande après l'avoir vérifiée.

La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir une parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. Le vendeur communiquera la confirmation de l'enregistrement de la commande par l'envoi sous forme de courrier électronique d'une attestation de parution ou d'un accusé de réception.

3.2- La publication des annonces transmises par l'intermédiaire de www.legales-online.fr, est faite sous la seule responsabilité de l'annonceur qui doit s'assurer de la stricte conformité de l'annonce aux lois et réglementation en vigueur comme de son adéquation à l'usage auquel il la destine.

En particulier les formulaires d'annonces proposés sur le site Internet le sont à titre purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'Occitane de publicité.

3.3- En cas de défaut de parution d'une ou plusieurs insertions, le seul recours de l'annonceur, du donneur d'ordre ou du mandataire sera la possibilité de demander une nouvelle parution conforme. L'annonceur ne pourra pas prétendre à de quelconques dommages et intérêts, ni être dispensé du paiement des insertions justifiées, ni interrompre les demandes de publication d'annonce légale en cours.

En particulier, les supports et leurs régisseurs ne pourront être rendus responsables des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires même si ces dernières portent sur une composition faite par leurs services ou tout sous-traitant éventuel.

3.4- Les erreurs de composition des annonces légales et judiciaires, donneront lieu à la publication d'un rectificatif. Il sera rédigé par les supports ou leurs régisseurs et publié dans les meilleurs délais.

3.5- L'envoi d'une attestation électronique de parution ou d'un accusé-réception, qui précise le support et sa date de parution, n'est pas une garantie de bonne fin. Les cas fortuits et force majeure dégagent la responsabilité du régisseur et des supports.

L'envoi de la facture définitive détaillée vaut compte-rendu d'exécution de diffusion ou de parution au titre de l'article 23 de la loi du 29 janvier 1993.

4- Responsabilité de l'Annonceur

4.1- L'Annonceur et son mandataire garantissent que le message publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur (et notamment aux droits de la propriété intellectuelle) et qu'il ne comporte aucune imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire qui garantissent, en conséquence, solidairement Occitane de Publicité contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur les supports qu'elle

commercialise, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

4.2- Dans le cas de demandes de publication d'annonce légale passée en ligne sur le site Internet, l'annonceur est seul responsable du contenu de l'annonce passée et ne saurait opposer à Occitane de publicité une erreur d'orthographe de typographie, de mise en page ou de contenu dans cette même annonce.

4.3- Dans l'hypothèse où la responsabilité d'Occitane de publicité serait engagée, l'indemnité mise à sa charge n'excèdera en aucun cas les montants facturés à l'annonceur au titre de la demande de publication d'annonce légale à l'origine du dommage.

5- Prix - Facturation

5.1- Les demandes de publication d'annonce légale sont facturées sur la base des tarifs légaux en vigueur au moment de la parution et selon les modalités de calcul propre à chacun des Supports (modalités définies par arrêté préfectoral pour l'année en cours) au moment de la parution demandée par l'annonceur ou son mandataire, et des tarifs des services fournis par Occitane de publicité. Ils sont soumis à l'application de la TVA qui sera facturée en sus.

5.2- Les publicités spéciales, travaux à façon, compositions, préparations techniques, ne pouvant être traités immédiatement, et pour lesquels des travaux particuliers doivent être réalisés, feront l'objet d'une facturation complémentaire, que le client s'engage à régler.

5.3- Une facture est établie au nom de l'annonceur pour les demandes d'insertion. L'original est adressé par courrier ou par mail (au choix de l'annonceur) à l'annonceur, un duplicata pourra être adressé au mandataire habilité.

Toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance d'Occitane de Publicité dans un délai maximum d'une semaine après sa réception.

5.4- Un règlement total à la commande pourra être exigé sans escompte pour :

- toute vente aux non-professionnels du droit et du chiffre
- toute première commande d'un nouveau client
- tout client n'ayant pas respecté une échéance de règlement
- tout client dont la solvabilité se révélerait incertaine en fonction de sa situation propre ou de son secteur d'activité
- pour toutes insertions de dissolution, liquidation de société, perte de moitié du capital social.

6- Modalités de paiement

6.1- L'annonceur est toujours le débiteur principal du paiement de l'ordre de publicité : tout paiement ou toute avance effectuée par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis à vis d'Occitane de Publicité.

6.2- Le paiement en ligne par carte bancaire est assuré par la solution sécurisée CM-CIC paiement, qui intègre un procédé de cryptage en mode SSL (Secure Socket Layer). Le numéro de la carte bancaire est saisi sur une page sécurisée hébergée par la banque, il n'est donc pas connu d'Occitane de Publicité.

6.3- En cas de retard de paiement, l'Occitane de Publicité pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture porte de plein droit intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 10 % du montant TTC de la facture.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.